

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 714.105

Briquet perfectionné.

M. FRANÇOIS-LOUIS MORVAN résidant en France (Seine).

Demandé le 31 mars 1931, à 15^h 11^m, à Paris.
Délivré le 31 août 1931. — Publié le 7 novembre 1931.

On connaît des briquets à essence dans lesquels le porte-mèche est logé à l'intérieur d'une gaine qui renferme le réservoir à essence et est destinée à entourer la flamme et à éviter l'extinction de celle-ci sous l'action du vent.

Ces briquets sont destinés plus particulièrement, en raison de leur longue flamme, à l'allumage des pipes, mais, comme cette flamme est partiellement enveloppée par la gaine protectrice, ce genre de briquets ne répond que d'une manière très imparfaite aux desiderata des fumeurs et ne peut, pratiquement, être utilisé qu'à l'allumage des cigarettes ou des cigares.

La présente invention a pour but de remédier à cet inconvénient et elle a pour objet un briquet qui est essentiellement caractérisé par le fait que le porte-mèche est monté dans la gaine de manière à pouvoir être déplacé dans celle-ci, en vue de permettre d'amener la flamme au-dessus de ladite gaine, de la dégager entièrement de celle-ci et de l'utiliser à l'allumage des pipes et, le cas échéant, à l'éclairage.

Afin de fixer les idées, il va être décrit ci-dessous, en regard du dessin annexé et à titre d'exemple seulement, une forme de réalisation du briquet établi suivant la présente invention.

La fig. 1 montre ce briquet en élévation

de face, partiellement en coupe, dans la position ouverte.

La fig. 2 est une vue de côté correspondante.

La fig. 3 est une coupe partielle, le briquet ouvert, et le porte-mèche soulevé.

Ainsi qu'il est représenté dans le dessin, le briquet comporte une gaine tubulaire 1 à l'extérieur de laquelle est rapporté et fixé un support 2 renfermant la pierre de ferrocérium, et à l'extrémité supérieure duquel l'axe 3 de la molette est actionné, à la manière connue, par un levier 4 muni du chapeau extincteur 5.

A l'intérieur de la gaine est monté, d'une manière amovible, le réservoir à essence 6 fermé, à son extrémité supérieure, par une rondelle en feutre 7 ou autre matière appropriée destinée à maintenir imbibée d'essence la mèche 8.

Suivant la présente invention, cette mèche 8 est montée dans un porte-mèche constitué par un tube 9 qui est monté à frottement doux dans la gaine 1 de manière à pouvoir être déplacé longitudinalement dans celle-ci au moyen d'un bouton 10, guidé dans une coulisse rectiligne 11 découpée dans la gaine 1 et pouvant être actionné de l'extérieur de celle-ci pour rentrer entièrement le porte-mèche à l'intérieur de ladite gaine comme représenté fig. 1 ou soulever

ce porte-mèche comme représenté fig. 3.

Dans la position abaissée du porte-mèche montrée fig. 1, le bouton 10 est amené à la fin de sa course de descente et le porte-mèche 9 repose, par son bord intérieur, sur le réservoir à essence 6 et recouvre la rondelle de feutre 7 qui amène par capillarité l'essence à la mèche 8.

Le déplacement du levier 4 provoque, à la manière habituelle, l'allumage de la mèche 8 et la flamme obtenue est entourée et protégée contre l'action du vent par l'extrémité supérieure de la gaine 1 à l'intérieur de laquelle elle est enfermée sur une grande partie de sa hauteur.

Dans cette position du porte-mèche, la flamme ainsi protégée peut être commodément utilisée à l'allumage des cigarettes ou des cigares, mais, en raison de son enveloppement, elle se prête difficilement à l'allumage des pipes et ne saurait être utilisée à l'éclairage.

Le porte-mèche 9 étant, suivant l'invention, monté dans la gaine 1, de façon à pouvoir être déplacé à volonté dans celle-ci, il suffit de repousser de bas en haut, au moyen du pouce de la main tenant le briquet, le bouton 10 de ce porte-mèche pour amener celui-ci, après allumage de la mèche, dans la position montrée fig. 3.

En se reportant à cette figure, on voit que dans cette position donnée au porte-mèche, celui-ci fait saillie au-dessus de la gaine 1, de sorte que la mèche 8 et par conséquent la flamme se trouvent complètement sorties à l'extérieur de ladite gaine.

Dans ces conditions, la flamme est découverte entièrement et il est ainsi possible de l'utiliser très commodément pour l'allumage d'une pipe ou bien, encore comme la flamme de bougie pour l'éclairage.

Bien entendu, après usage, il suffit de déplacer de haut en bas le bouton 10 pour faire rentrer le porte-mèche 9 et la mèche 8 à l'intérieur de la gaine 1 et, si l'on désire, à ce moment, provoquer l'extinction, de rabattre le chapeau 5, le briquet se trouvant prêt pour un nouvel allumage.

Les dispositions décrites ci-dessus ne sont, bien entendu, données qu'à titre d'exemple, les formes, matières et dimensions des parties constitutives ainsi que les détails d'exécution pouvant être modifiés sans changer en rien l'invention.

Le porte-mèche pourrait, par exemple, dans sa position rentrée comprimer un ressort et être maintenu dans cette position par engagement, dans un cran d'arrêt de la gaine, du bouton du porte-mèche, le dégagement de ce bouton provoquant la détente du ressort et la remontée du porte-mèche.

RÉSUMÉ.

La présente invention a pour objet un briquet comportant une gaine renfermant le réservoir à essence amovible et un porte-mèche dont la mèche est alimentée en essence par une rondelle en feutre ou autre matière spongieuse du réservoir, essentiellement caractérisé par ce fait que le porte-mèche est monté dans la gaine de manière à pouvoir être déplacé dans celle-ci en vue de permettre à l'usager d'amener la flamme au-dessus de ladite gaine, de la dégager entièrement de celle-ci et de l'utiliser dans cette position soit pour l'allumage des pipes, soit pour l'éclairage.

MORVAN.

Par procuration :
L. CHASSEVENT.

Fig. 1.

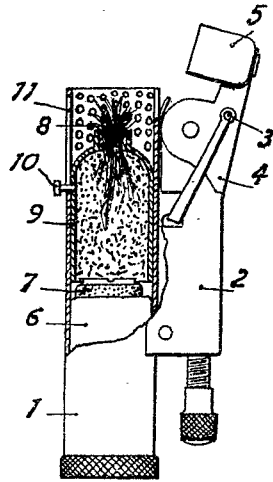


Fig. 2.

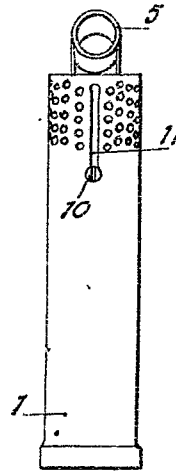


Fig. 3.

